



Bulletin d'information de
la Municipalité de Vétroz
www.vetroz.ch



EDITORIAL

Voilà déjà achevé le 1^{er} trimestre de l'année 2010 et nous allons pouvoir profiter d'un printemps qui, je l'espère, nous permettra de débiter les divers travaux d'investissements prévus pour cette année.

Nous sommes actuellement occupés au bouclage des comptes 2009 et nous vous en donnerons un large aperçu lors de l'édition de la fin juin.

Durant ces 3 mois écoulés, nous avons mis en route les différents projets retenus pour l'année 2010 et nous allons maintenant pouvoir passer à la phase concrète. Je signalerai les projets de modification des taxes concernant l'élimination des déchets, le traitement des eaux usées, l'irrigation qui seront prochainement soumis au Conseil Général pour analyse.

De plus nous sommes à l'étude pour une aide aux énergies renouvelables et à une meilleure isolation des bâtiments dans le cadre de notre programme Cité de l'Energie, nous espérons élaborer un projet concret d'ici au mois de juin.



Au sujet des investissements 2010, nous avons reçu le planning concernant les travaux de correction de la Lizerne et, après la phase de soumissions et d'adjudications liée au principe des marchés publics, le début des travaux est prévu en octobre, en lien avec la période des basses eaux.

Par rapport à la correction des torrents des Fontaines et Moulin, d'entente avec la Confédération et le Canton, nous avons décidé de scinder le projet en 2 étapes, ce qui nous permettra de mettre en route les travaux au sud de la route cantonale dans un délai plus court et nous espérons qu'enfin ce chantier puisse démarrer après les vacances d'été.

La réfection de la rue de la Madeleine sera planifiée tout prochainement avec le bureau d'ingénieur qui aura été désigné suite à l'appel d'offres et les travaux devraient débuter en juillet.

Pour l'agrandissement du réservoir de Péteille et les canalisations d'eau potable pour les communes d'Ardon et Vétroz, le mandat d'ingénieur civil va être adjudgé et les travaux concernant les conduites seront à réaliser dès que possible et ceux concernant le réservoir seront planifiés après les vendanges 2010.

Enfin, pour la zone 30 km/h, nous attendons le rapport du bureau Transportplan pour la mise à l'enquête du projet global et, après approbation par le Canton, la mise en place des panneaux sera entreprise. Les travaux d'aménagement des rues se feront ensuite par secteur en fonction du budget annuel.



Pour le reste, les travaux d'études concernant l'extension du centre scolaire des Plantys et le projet de densification du village continuent. Nous avons obtenu l'accord de principe du Canton quant à l'agrandissement du centre des Plantys et notre technicien communal s'attelle maintenant à préparer un dossier complet en collaboration avec les responsables cantonaux.

Le plan de quartier pour le projet de densification du village est en voie d'achèvement et, une fois réglées les questions soulevées, nous en ferons une présentation aux riverains directement concernés et très certainement avant la mise à l'enquête publique à l'ensemble de la population afin de pouvoir apporter un maximum de réponses aux interrogations émises.

Pour l'année 2010, c'est avec plaisir que nous accueillerons dès le 1^{er} mai Bertrand Daven comme adjoint au responsable des bâtiments et

dès le 2 août Maryline Nansoz comme apprentie employée de commerce, je leur souhaite déjà la bienvenue au sein de l'équipe communale et me réjouis de notre future collaboration.

Je salue également le succès rencontré par notre action « billets de trains journaliers à tarif réduit », il semble que cette offre réponde à un besoin actuel de la population vétrozaine et je vous renvoie à notre site internet si vous souhaitez de plus amples renseignements à ce sujet ou sur d'autres à propos de la vie communale.

Bon printemps à tous et au plaisir de vous rencontrer lors des manifestations villageoises qui auront lieu en mai et juin.

*Stéphane Germanier
Président*

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} TRIMESTRE 2010

TRAVAUX

- *Prend acte que pour l'année 2010, la maison Hitter versera une contribution de fr. 30.– la tonne pour la récupération du papier*
- *Prend connaissance du rapport d'Idealp SA concernant d'autres propositions de correction du Rhône sur le territoire communal et décide de rencontrer les représentants cantonaux en charge de ce dossier pour analyser la meilleure variante pour Vétroz*
- *Prend acte que le ramassage des déchets spéciaux aura lieu le jeudi 15 avril 2010 devant le local du feu*
- *Entérine le planning concernant les travaux de correction de la Lizerne, envoi des soumissions en juin, rentrée des soumissions fin juillet, adjudication fin août et début des travaux en octobre*
- *Adjuge les travaux d'entretien de l'abri PCi sous le bâtiment communal à l'entreprise Millius & Fils*
- *Swisscom informe la Municipalité que la technologie VDSL sera installée dans le courant du 3^{ème} trimestre 2010*
- *Adjuge la fourniture d'une grue au garage Brandalise K. & Fils SA*
- *Signe le contrat avec la maison Ecosor concernant la reprise des terres polluées dans le cadre de l'assainissement des buttes du stand de tir*
- *Suite à la prise de position de la Confédération, décide de scinder les travaux des torrents des Fontaines et Moulin en 2 étapes, la 1^{ère} en 2010 pour les travaux au sud de la route cantonale et le dépotoir et la 2^{ème} dès l'achèvement de ces travaux pour la liaison entre les 2 torrents*
- *Adjuge les travaux de remplacement des contrecœurs au centre scolaire des Plantys à l'entreprise Ch. Gaillard & Fils SA*



CIRCULATION

- *Adjuge le mandat d'étude pour la zone 30 km/h au bureaux Transportplan SA*
- *Accorde l'autorisation de passage pour le Tour de Romandie le 2 mai 2010*

CONSTRUCTION

- *Prend note que le délai d'opposition de la loi cantonale sur les constructions passe à 30 jours dès le 1^{er} janvier 2010*
- *Reçoit l'accord de principe du Canton du Valais concernant l'agrandissement du centre des Plantys par la création de 5 classes et l'extension de la salle de gymnastique ainsi que les travaux de réfection de salles existantes*
- *Donne son accord pour l'intégration des adresses des bâtiments dans la mensuration officielle*

ECOLES ET STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

- *Prend acte de la pose des panneaux Pédibus*
- *Décide la mise en place de panneaux indicateurs pour les structures de la petite enfance*
- *Décide que les frais des cours d'appui pour apprentis seront répartis à raison d'1/3 chacun entre la Municipalité, les parents et l'entreprise formatrice*
- *Est informé que les travaux ACM réalisés par les élèves seront exposés au Foyer Haut-de-Cry du 10 avril au 1^{er} mai 2010*
- *Prend acte que 230 élèves participeront à la fête cantonale de chant à Fully*
- *Prend acte de la nomination de Xavier Gaillard de Vétroz au poste de directeur du CO Derborence*
- *Prend connaissance des nouvelles directives cantonales pour l'accueil des enfants*

SÉCURITÉ

- *Prend acte que le cours PCi des 3 communes (Ardon, Chamoson, Vétroz) aura lieu du 17 au 21 mai 2010*

PERSONNEL

- *Entérine la nomination de Bertrand Daven en qualité d'adjoint au responsable des bâtiments dès le 1^{er} mai 2010*
- *Entérine l'engagement de Maryline Nansoz en qualité d'apprentie employée de commerce dès le 2 août 2010*

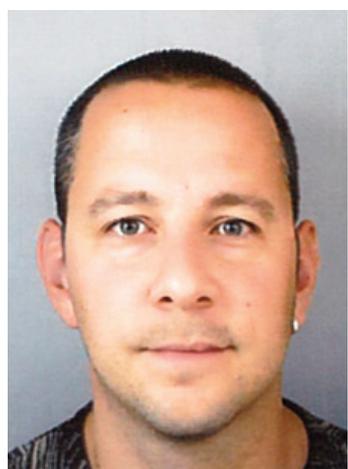
AGRICULTURE

- *Accorde l'autorisation de traitements aériens par hélicoptère*

DEMANDES ET DIVERS

- *Décide, au vu des problèmes rencontrés, que dorénavant les locations du local du stand de tir devront être faites par une personne de plus de 25 ans, qui retirera et remettra les clés. Pour les locations de gens hors commune, cette personne devra être présente, faute de quoi, en cas de contrôle, l'ordre de quitter les lieux pourra être donné*
- *Prend acte des dates proposées pour les tirs obligatoires au stand intercommunal de Chamoson*
- *Attribue les places d'auxiliaires d'été pour l'année 2010*
- *Autorise le magasin Anthamatten Meubles SA à procéder à une ouverture dominicale le 17 octobre 2010*
- *Entérine le terme de l'autorisation d'exploiter pour le Relais du Valais*

PERSONNEL COMMUNAL



Nous souhaitons la bienvenue à M. Bertrand Daven, né en 1973 et domicilié au Chemin des Grangettes 8 à Vétroz, qui débutera son activité le 1^{er} mai 2010 en qualité d'adjoint au responsable des bâtiments communaux

Son dynamisme ainsi que ses compétences professionnelles seront sans aucun doute un apport précieux pour notre Municipalité.

Le Conseil municipal a également nommé M^{lle} Maryline Nansoz, née en 1994 et domiciliée à la Route des Marais 27 à Vétroz, au poste d'apprentie employée de commerce, formation élargie.

M^{lle} Nansoz entrera en fonction le 2 août prochain pour une formation arrêtée à 3 ans.



Nous remercions d'ores et déjà la population vétrozaine de l'accueil favorable qu'elle ne manquera pas de réserver aux deux nouveaux collaborateurs appelés à œuvrer prochainement au sein de l'Administration communale.

CARTES JOURNALIERES CFF



UN VIF SUCCÈS



Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Municipalité met, quotidiennement, à disposition de ses habitants 2 cartes journalières CFF.

Ces dernières, non-nominatives, d'une valeur de 30 frs pièce, sont valables uniquement à la date indiquée et peuvent être détruites après utilisation.

Cette offre obtient un vif succès auprès de nos citoyens qui ont déjà profité à ce jour de plus de 150 cartes.

Le module de réservation en ligne est accessible depuis notre site internet <http://www.vetroz.ch>.

Les cartes peuvent être réservées au maximum 90 jours à l'avance et sont à retirer directement auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture des bureaux.

Horaires

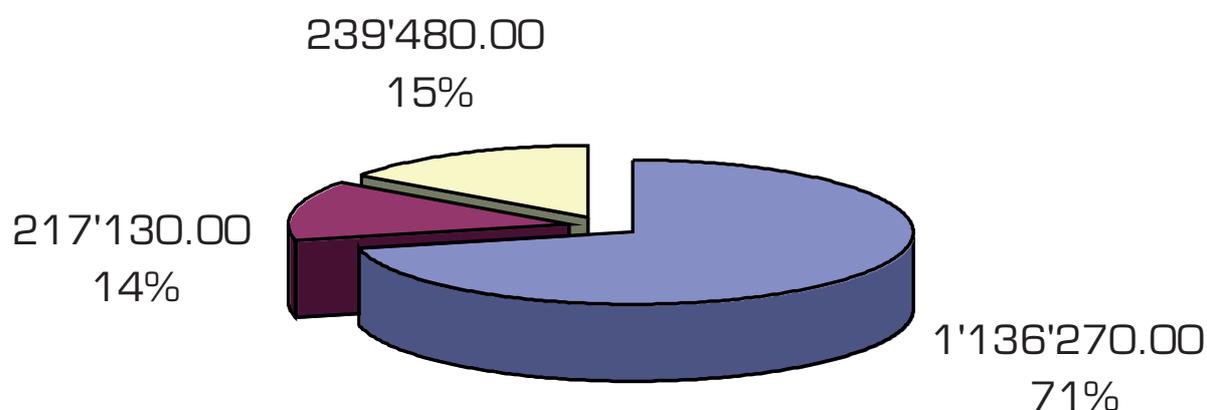
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
le mercredi de 13h30 à 17h30
samedi, dimanche et jours fériés: fermé



GESTION DES DÉCHETS

Voici, à titre indicatif, les relevés 2009 concernant les déchets émanant de notre commune (en kg).

STATISTIQUE VOIRIE 2009



■ Ordures ménagères ■ Verres ■ Papiers

VÉTROZ ET SES EAUX

Notre commune a la chance de pouvoir disposer d'eau potable en quantité suffisante. Pour une communauté moderne, c'est une nécessité absolue.

Posséder plusieurs adductions d'eau, sources de montagne, pompage dans la nappe phréatique est une sécurité bienvenue en cas d'incidents.

La Commune de Vétroz a ces possibilités, car elle reçoit des eaux de sources, et des eaux de la nappe phréatique.

Voici les principales valeurs chimiques des eaux placées à la disposition des habitants, résultats des analyses des prélèvements du 13.08.2009.

		Sources de Derborence	Puits du Botza
Conductivité	uS/cm	300	609
pH		8.1	7.5
Dureté totale	oF	17.8	36.2
Dureté carbonatée	oF	13.5	25.9
Calcium	mg/l	54.2	119.4
Magnésium	mg/l	10.2	45.4
Sodium	mg/l	1	3.5
Potassium	mg/l	0.4	1.5
Ammonium	mg/l	<0.05	<0.05
Nitrites	mg/l	<0.01	<0.01
Nitrates	mg/l	1.4	19.2
Chlorures	mg/l	0.8	6.6
Sulfates	mg/l	46.2	89.7
Oxydabilité	mg/l	1.2	0.8

Dans les eaux issues des sources de Derborence, on décèle ~0.3 mg/l de Fluor.

Il s'agit d'un élément hautement apprécié pour la prévention des problèmes dentaires.

Les qualités bactériologiques et chimiques des eaux distribuées sont bonnes.

L'exploitation du réseau est surveillée par le service communal des eaux placé sous la direction de Monsieur Jean-Félix Papilloud.

Disposer d'eau en tous temps est une tâche qui demande du dévouement, de l'assiduité et de la vigilance. Il va sans dire que la distribution com-

munale est contrôlée par l'Etat du Valais. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV, ancien laboratoire cantonal) surveille les activités. Des prélèvements bactériologiques sont effectués d'une manière inopinée par l'inspecteur cantonal des eaux potables ou ses collaborateurs. Tous les 3 ans, une évaluation de la qualité chimique est réalisée.

Des campagnes ciblées ont aussi régulièrement lieu (dosage des pesticides, des métaux lourds ou des produits volatiles chlorés).

Ces campagnes sont placées dans le cadre des surveillances des eaux suisses. Vétroz ne rencontre pas de difficulté.

Disposer d'eau c'est bien, mais l'épargner c'est mieux!

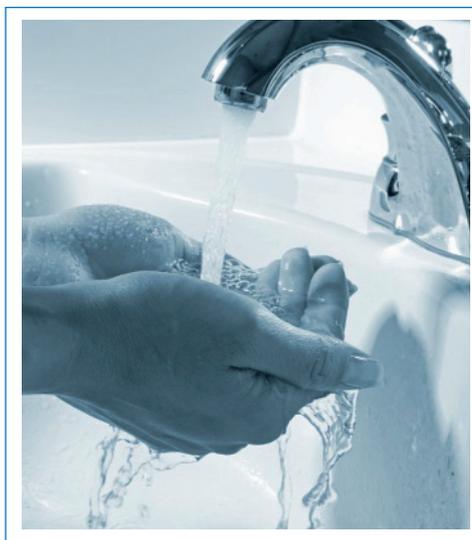
Même en Valais, il arrive que l'eau se fasse rare. Tout le monde se souvient des difficultés de la commune de Chamoson.

Plus près de nous, il faut souligner les soucis de la commune d'Unterbach (hiver 2010) ou de Vérossaz (novembre 2009).

On peut éviter notablement ces problèmes en utilisant d'une manière rationnelle l'eau potable.

Vous trouverez des astuces dans la rubrique suivante «Cité de l'Energie»

Pierre-Michel Venetz
Inspecteur cantonal des eaux potables





Retrouvez toutes les astuces développées dans les différents numéros du Vétrozspective, des liens intéressants sur notre site Internet www.vetroz.ch

L'EAU, UN BIEN PRECIEUX A ECONOMISER

INTÉRIEUR DE LA MAISON:

- Garder une bouteille d'eau au réfrigérateur, ce qui vous évitera de laisser couler le robinet jusqu'à ce que l'eau soit froide lorsque vous voulez vous désaltérer (rincer la bouteille tous les deux ou trois jours).
- Régler le niveau d'eau de sa machine à laver selon le volume de vêtements à laver.
- Régler la machine à laver et le lave-vaisselle au cycle le plus court.
- Gratter les assiettes plutôt que de les rincer avant de les placer au lave-vaisselle.
- Vérifier régulièrement les robinets et les toilettes de son domicile afin d'éviter les fuites.
- Ne pas décongeler les aliments sous l'eau; baignez-les plutôt dans un bol d'eau ou mettez-les au réfrigérateur, cela prendra le même temps.
- Évitez de vous servir de la toilette comme d'une poubelle et d'actionner inutilement la chasse d'eau.
- Une douche rapide consomme moins d'eau chaude (et d'énergie) qu'une baignoire bien remplie.
- Fermer l'eau entre les diverses étapes du brossage des dents et du lavage des mains

EXTÉRIEUR DE LA MAISON:

- Plus de la moitié de l'eau servant à arroser les pelouses et les jardins est perdue par évaporation ou par le ruissellement en raison d'un arrosage excessif. Déterminez la quantité d'eau dont votre pelouse a réellement besoin. En général, la plupart des jardins ont besoin de 2 à 3 centimètres d'eau par semaine.
- Mieux vaut un arrosage peu fréquent mais lent et profond et seulement si les pluies ont été insuffisantes ou jusqu'à ce que le gazon aie atteint 10 cm.
- Régler la hauteur de coupe de la tondeuse à gazon à un niveau supérieur (environ 7,5 cm). Le gazon plus long conservera mieux son humidité.
- Choisir de préférence le matin ou le soir pour l'arrosage afin de diminuer les pertes par évaporation en plein jour.
- Pour l'installation de gicleurs extérieurs, opter pour des modèles à arrêt automatique et munis de pluviomètres ou de détecteurs d'humidité.
- Pour laver votre voiture, remplir un seau d'eau et utiliser une éponge permettront d'économiser quelque 300 litres d'eau.
- Utiliser des tuyaux micro-poreux ou des systèmes d'irrigation qui économisent l'eau.
- Utiliser un balai pour nettoyer l'entrée, plutôt qu'un tuyau d'arrosage.
- Couvrir la piscine extérieure lorsqu'elle n'est pas utilisée pour réduire l'évaporation.
- Arroser les légumes et les fleurs avec un arrosoir.
- Préférer les fleurs indigènes et vivaces dans vos aménagements paysagers, elles sont plus résistantes à la sécheresse.
- Regrouper les espèces ayant des besoins similaires en eau et offrir aux plantes un bon terreau qui retiendra l'eau facilement et permettra de réduire la fréquence d'arrosage.

A VETROZ, partout où on dispose d'eau d'irrigation, utiliser cette eau pour les jardins, pelouses et nettoyages des places.

Attention toutefois à ne pas interconnecter les réseaux d'eau potable et d'eau d'irrigation, de l'irruption d'eau de rivière dans le réseau d'eau potable est dangereux!



ECO-DRIVE

La méthode Eco-Drive est une technique de conduite moderne, basée sur l'anticipation, qui est non seulement économique et respectueuse de l'environnement, mais qui permet également d'améliorer la sécurité des usagers de la route.

Formation Eco-Drive sur simulateur: apprendre rapidement à rouler futé...

La Commune de Vétroz organise deux journées de formation à la conduite Eco-Drive les

17 et 18 mai 2010

sur le parking devant la maison de Commune.

Grâce à des simulateurs, les participants apprendront les principales règles d'Eco-Drive et pourront ensuite **économiser jusqu'à 10 % de carburant** sans aucune perte de confort, ni sans avoir à conduire plus lentement.

La formation dure une heure et est assurée par des instructeurs qualifiés dans un bus simulateur.

Outre le personnel communal, les personnes intéressées à suivre cette formation peuvent s'inscrire auprès de la soussignée.

isabelle.papilloud@vetroz.ch - 078 847 25 10.

Priorité sera donnée aux entrepreneurs de la commune ainsi qu'aux conducteurs utilisant des véhicules à titre professionnel.



Isabelle Papilloud
Présidente de la commission communale
Energie-Environnement

FÉLICITATIONS



90 ANS DE M^{me} MARTHE CLAIVOZ

Marthe Claivoz, née Poncioni le 30.1.1920 à Crana au Tessin. Très jeune, à l'âge de 14 ans, elle a quitté son Tessin natal pour venir travailler dans une famille de Vernayaz. Deux ans plus tard, Marthe rejoint son papa qui avait ouvert une entreprise de peinture à Martigny.

C'est là qu'elle va connaître son futur mari, Louis Claivoz, avec qui elle va se marier en 1943. De cette union, naîtront 4 enfants dont un garçon décédé à la naissance. Après avoir vécu quelques années à Finhaut où elle tenait un café, elle déménage à Martigny avec toute sa famille, puis à Vétroz où elle vit encore actuellement. De nature très conciliante et affable, Marthe vous attend au Foyer Haut de Cry pour partager le thé.

100 ANS DE M^{me} MARIE ROH

Marie Roh est née le 17 février 1910 à Eslex, petit hameau en dessus de Lavey-les-Bains. Très jeune, elle s'en va travailler à Montreux où elle rencontrera d'ailleurs Charles Roh, un vétrozain qu'elle épousera en 1939. C'est alors, qu'elle vient s'installer à Magnot; elle y découvre les coutumes valaisannes et apprend à travailler la vigne.

De son union avec Charles, elle aura 2 enfants. En 1966, son fils décède tragiquement à la suite d'un accident de travail. Dix ans plus tard, elle perdra son époux.

Aujourd'hui, toujours à Magnot, Marie partage et transmet à sa famille un peu de la sagesse acquise durant son long parcours de vie. Elle profite d'une paisible retraite auprès de sa fille, Yvette Delaloye; elle est également entourée de ses 2 petites-filles et des ses 4 arrière-petites-filles qui la tiennent informée des dernières technologies en matière de téléphone portable.





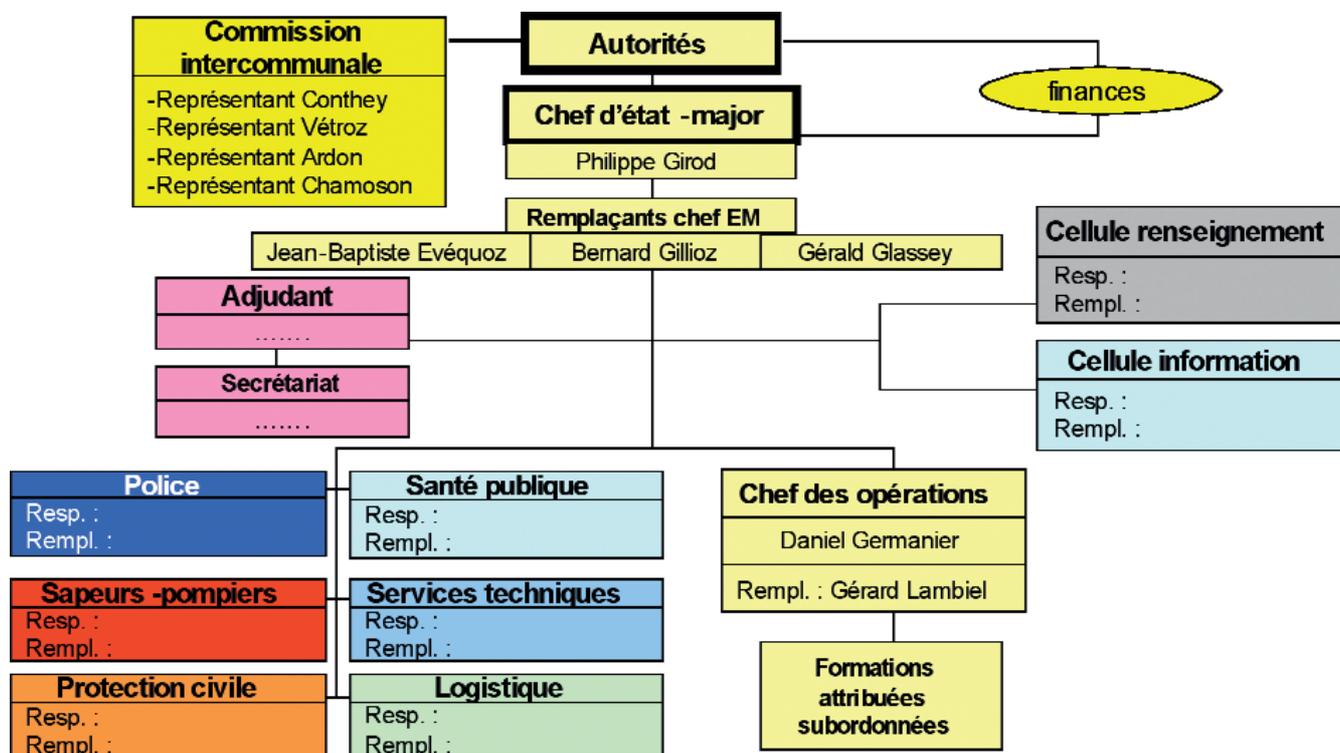
ETAT-MAJOR INTERCOMMUNAL DES COTEAUX DU SOLEIL

Un nouvel Etat-Major intercommunal sur l'organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires des Coteaux du Soleil est né et regroupe les communes de Conthey, Vétroz, Ardon et Chamoson.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2010, sont entrés en fonction le Chef d'Etat-Major: M. Philippe Girod (Ardon) et un représentant remplaçant du Chef d'Etat-Major par commune, soit M. Jean-Baptiste Evéquo (Conthey), M. Bernard Gillioz (Chamoson) M. Gérald Glassey (Vétroz).

Le Chef des opérations a été désigné en la personne de M. Daniel Germanier de Vétroz et son remplaçant, M. Gérard Lambiel (Ardon).

Les autres fonctions présentes à l'organigramme feront l'objet d'une proposition de la part du Chef d'Etat-Major et de ses remplaçants à la commission intercommunale, laquelle nommera ces personnes.



La Commune de Vétroz est représentée dans cette commission par le président de la Commission du Feu et de la Pci, M. Michel Huser qui a déjà fonctionné dans le groupe de travail comme secrétaire.

Un projet de règlement intercommunal a été édité, il sera expérimental durant l'année de mise en place et pourra par la suite être adapté selon la procédure usuelle.

Le poste de conduite intercommunal est celui de Conthey, situé dans le village d'Erde. Il représente

beaucoup d'avantages, notamment sa situation hors risque et le fait qu'il soit aménagé en permanence. Il est à relever que la commune de Conthey met à disposition cette infrastructure sans contrepartie financière au vu des investissements réalisés ces dernières années.

Le poste de conduite de Chamoson est prévu comme back up. Dans un deuxième temps, Ardon et Vétroz se verront également équipés du PC Back up.



Le financement de l'EMIC est assuré par un budget global établi au prorata de la population des quatre communes. Il couvre les frais de fonctionnement de l'EMIC.

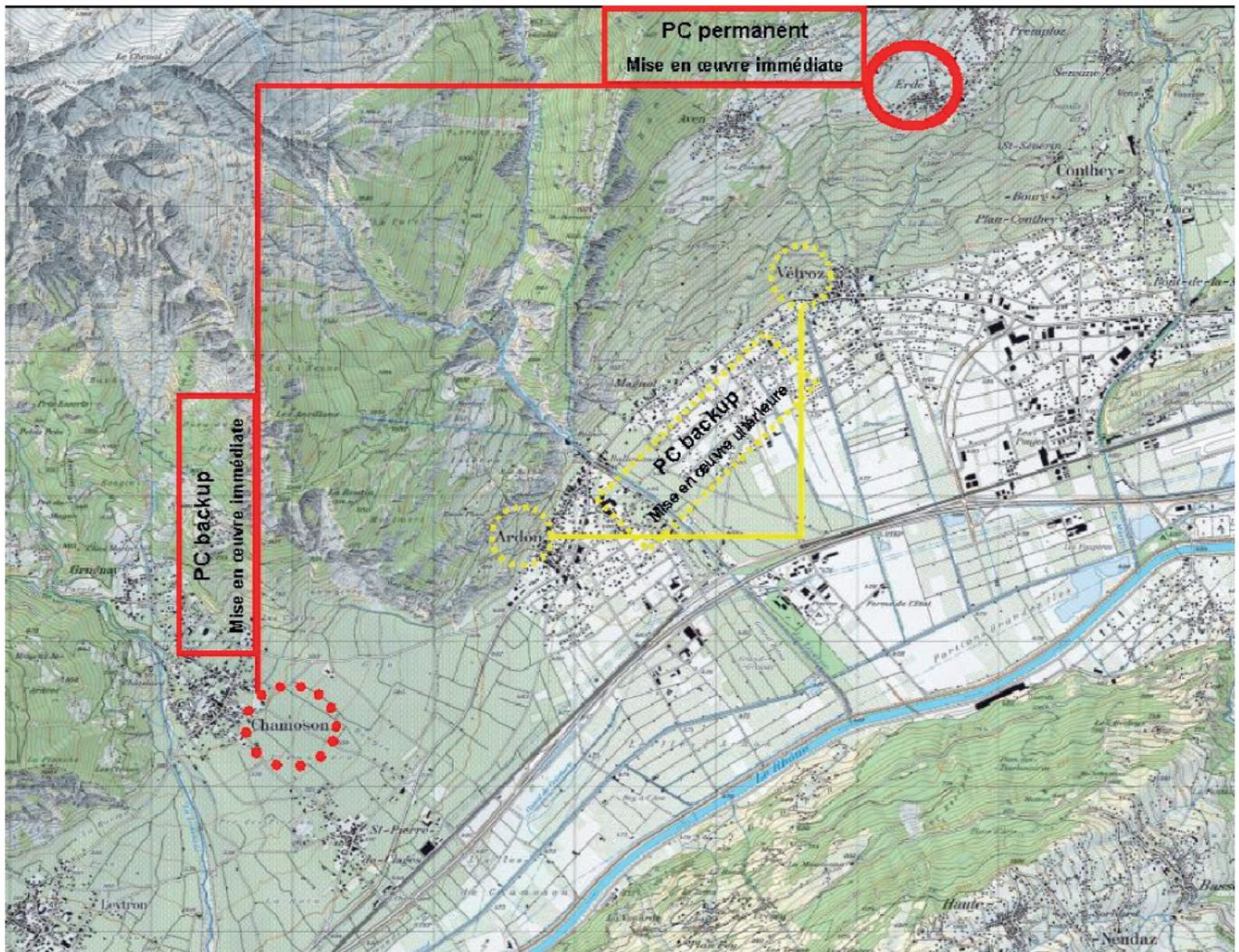
Il faut savoir aussi que la mise en fonction de l'état-major de conduite est décidée par les Conseils municipaux, leurs représentants ou le chef d'état-major.

Actuellement, différents contacts sont pris par MM. Glassey et Germanier sur le plan communal pour présenter des personnes susceptibles d'occuper les postes à pourvoir dans l'organigramme.

Je vous invite à réserver un accueil cordial à ces deux représentants soucieux de la sécurité communale.

Michel Huser
Président de la commission du Feu et de la Pci

INFRASTRUCTURE DE CONDUITE





«AUTOUR DU PERSONNAGE»

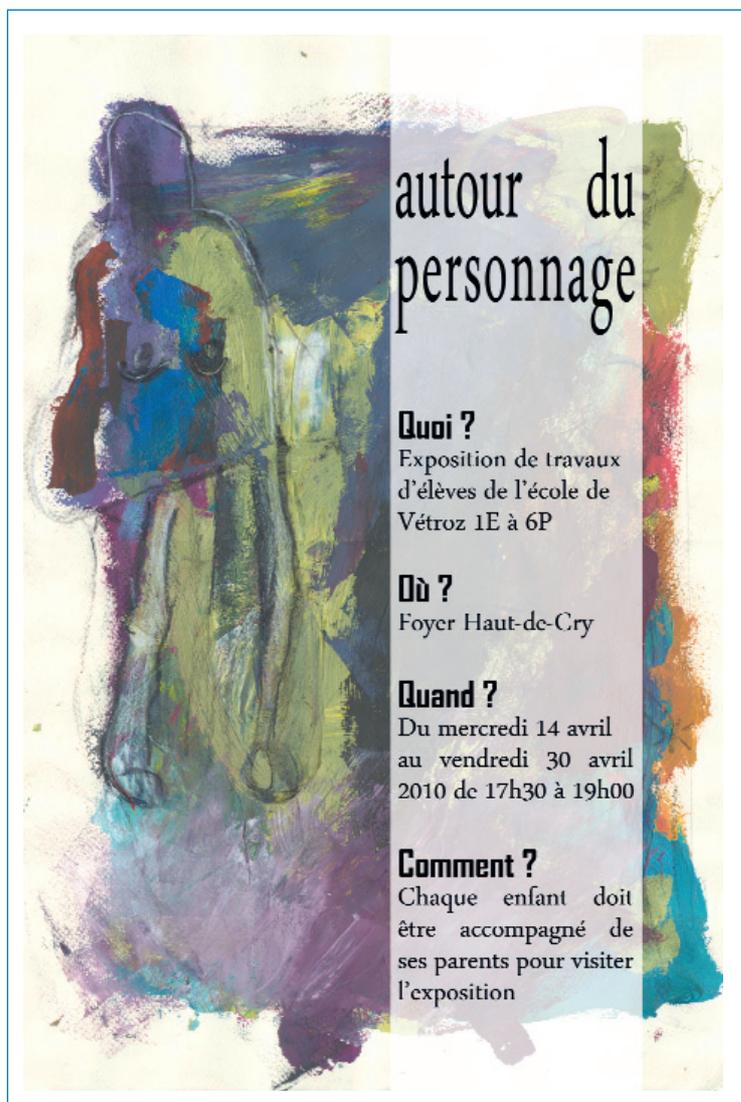
une exposition de travaux d'élèves ponctuée de concerts de chant

Du 14 au 30 avril au Foyer Haut-de-Cry, les élèves de l'école de Vétroz auront le plaisir de présenter leurs travaux réalisés durant les cours d'Activités Créatrices Manuelles (ACM).

Cette discipline a pris, depuis quelques années, le nom d'Activités Créatrices Manuelles au détriment de Travaux manuels ou de Bricolage. Le concept de créativité est mis en avant dans le but de donner à l'enfant des occasions de création et d'expression personnelles et de promouvoir son imagination créatrice à des fins essentiellement éducatives. Mettre en avant le processus créatif, c'est privilégier la démarche plutôt que le résultat.

Voici les buts généraux des Activités Créatrices Manuelles:

- développer l'imagination
- stimuler la spontanéité, l'audace et l'originalité
- multiplier les occasions de création, de choix et d'utilisation des moyens d'expression plastiques
- encourager la confrontation des points de vue.



autour du personnage

Quoi ?

Exposition de travaux d'élèves de l'école de Vétroz 1E à 6P

Où ?

Foyer Haut-de-Cry

Quand ?

Du mercredi 14 avril
au vendredi 30 avril
2010 de 17h30 à 19h00

Comment ?

Chaque enfant doit être accompagné de ses parents pour visiter l'exposition

Venez nombreux visiter cette exposition et laissez-vous

***séduire** par la diversité des travaux des enfants*

***surprendre** par leurs démarches insolites et*

***désarçonner** par leur ingéniosité!*

Je désire féliciter les enfants pour leur application dans la réalisation de leurs œuvres et remercier les enseignants ACM et les titulaires qui les ont accompagnés dans la préparation de cette exposition... Bravo à tous pour leur engagement.

Merci à la Direction et au Personnel du Foyer Haut-de-Cry pour leur bel accueil.

*Marie-Thérèse Dessimoz
Responsable des Ecoles*